

PROJET RHONERGIA

AVIS DES ÉLU·ES ÉCOLOGISTES DE LA RÉGION

FÉVRIER 2024

Le groupe Les Écologistes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré cet avis dans le cadre de la concertation préalable relative au projet Rhonergia, prévoyant la réalisation d'un nouvel aménagement hydroélectrique au fil de l'eau en amont de la confluence de l'Ain et du Rhône.

Conformément à la loi n° 2022-271 du 28 février 2022 sur à l'aménagement du Rhône, qui prolonge la gestion par la CNR, l'État a chargé cette dernière d'étudier la faisabilité de réaliser un barrage afin d'accroître la production nationale d'énergie hydraulique.

Au cœur de ce débat réside la question de savoir si la prolongation de la gestion par la CNR et le désir de l'État de l'impliquer dans ce projet sont interconnectés.

1. Contexte de cette concertation préalable

Ce projet s'inscrit dans différents cadres réglementaires et opérationnels, notamment la loi Climat et résilience, qui fixe l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici à 2050, ainsi que la loi pour la reconquête de la biodiversité. Il s'inscrit également dans la stratégie française énergie-climat (SFEC) qui comprend la loi énergie climat et la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Enfin, le projet doit demeurer conforme à la Directive Européenne Cadre sur l'eau, qui fixe comme objectif la préservation du bon état des masses d'eau concernées.

Ces lois exigent des déclinaisons à différentes échelles territoriales, particulièrement au niveau régional, à travers le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes, qui intègre ce projet, mais qui "en même temps" fixe des objectifs de préservation de la biodiversité, notamment en préservant les trames vertes et bleues. La Région, à travers le SRADDET, devrait cadrer et mener une politique d'atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Les annonces d'Emmanuel Macron concernant la stratégie énergétique en 2022, ont été faites en dehors du cadre législatif en vigueur, notamment la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 2018, et sans aucune forme de débat public. La PPE doit être révisée tous les 5 ans et aurait dû faire l'objet d'un débat parlementaire en 2023, qui n'a toujours pas eu lieu. La révision de la PPE, intégrée dans la Stratégie française énergie-climat est prévue en 2024, bien que la SFEC ait fait l'objet d'une brève consultation fin 2023.

La SFEC constitue la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique. Elle englobe la première loi de programmation quinquennale sur l'énergie et du climat (LPEC) de 2023, qui se décline par la Stratégie nationale bas-carbone, le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2024-2033), qui doivent être adoptés au 1er semestre 2024.

Bien que nous déplorons l'absence de consultation et d'information de la population pour favoriser une réflexion collective dans l'intérêt général, nous nous réjouissons de cette concertation

préalable qui permet d'ouvrir un débat crucial sur l'énergie. Ce sujet est au cœur de nombreuses préoccupations qui impactent le quotidien des Françaises et Français : la mobilité, le logement, le travail et l'emploi, le coût de l'énergie, mais aussi le foncier ou encore la biodiversité.

Nous avons assisté à tous les débats publics de cette concertation et avons eu l'occasion d'assister à une présentation du projet sur site, à Loyettes, par le maître d'ouvrage du projet de l'aménagement hydroélectrique.

L'implication de tous les acteurs a été forte durant cette concertation préalable et nous avons considérablement enrichi notre compréhension des impacts de ce projet, tant sur l'environnement que sur le plan humain.

En notre qualité d'élu·es à la Région, plusieurs éléments nous préoccupent, et nous souhaitons en faire état ici, tout en exprimant nos convictions et en proposant des solutions.

En effet, ce projet touche à de nombreuses compétences de la Région. La région est notamment cheffe de file en matière de biodiversité, principale autorité organisatrice de transports, et chargée de la mise en œuvre du SRADDET, qui traite et intègre nombre de ses compétences exclusives.

2. Le projet en phase travaux

2.1. Les interactions entre les différents projets et activités du territoire

Le territoire concerné par le projet implique directement deux communautés de communes : la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et la communauté de commune des Balcons du Dauphiné. Plus précisément, il chevauche les communes de Loyettes et de Saint-Romain-de-Jalionas, situées à la frontière entre deux départements, l'Ain et l'Isère, séparés par Le Fleuve Rhône.

Le secteur compte plus de 31 000 habitants et abritent plus de 300 entreprises, dont le Parc Industriel de la Plaine de L'Ain (PIPA) qui accueille presque 200 entreprises et 8 000 emplois. Actuellement, le territoire fait déjà face à des enjeux de mobilité, en particulier en ce qui concerne le franchissement du Rhône qui se limite au Pont de Loyettes. Un nouveau projet de pont est en réflexion entre les deux départements pour résoudre cette problématique. Il est intéressant de noter que dans la modification du SCOT BUCOPA, le projet de barrage au niveau de Saint-Romain-de-Jalionas est mentionné comme étant une opportunité de franchissement du Rhône.

Le PIPA accueille la centrale nucléaire du Bugey, qui compte 5 réacteurs qui ont tous plus de 40 ans, dont un est en démantèlement et 3 autres ont vu leur durée de vie prolongée à 50 voire 60 ans. Le gouvernement projette d'installer une paire d'EPR 2 à l'horizon 2035.

Concernant les infrastructures, deux projets ferroviaires majeurs sont prévus dans les prochaines années, d'abord le tram train Lyon-Crémieu pour le transport de passagers qui devrait entrer en service en 2040, et le Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) pour le fret de marchandises.

2.2. La mobilité et le logement

Le réseau routier du territoire est déjà fortement saturé, notamment au niveau des routes départementales, tant dans l'Ain que dans l'Isère, et surtout au niveau du passage du pont.

Les convois exceptionnels sont très fréquents en raison de l'accès au PIPA et de l'interdiction sur le pont de Lagnieu. L'A42 est régulièrement saturée, surtout aux heures de pointe, aux portes de la métropole de Lyon. A l'échelle des deux Communautés de communes, le trafic interne représente plus de 50 % des déplacements, tandis que le transit pèse quant à lui pour 10 %, mais avec de nombreux véhicules lourds. La CCPA, comme les communautés des communes en direction de Lyon, connaît un important trafic vers Lyon et le nord de l'Isère. Selon le document « Enquête déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise », plus de 70% des déplacements se font en voiture sur le territoire, ce qui est très important et doit changer autant d'un point de vue environnemental que social. Le dossier de consultation mentionne quant à lui un taux de 87% de déplacement en voiture sur le secteur.

Lors de la table ronde sur la mobilité, le président de la CCPA a mentionné que les vélos à assistance électrique (VAE) mis à disposition et les pistes cyclables sont peu empruntés. La CCPA a décidé de mettre fin à la mise à disposition de VAE, ce que nous trouvons regrettable. Le temps d'expérimentation a été trop court et les incitations étaient insuffisantes.

En ce qui concerne les dessertes ferroviaires, le réseau voyageur est actuellement saturé. Un terminus est réalisé au niveau de Montluel, avec un cadencement projeté tous les quarts d'heures, mais le matériel roulant sur l'ensemble du réseau TER manque déjà cruellement aux heures de pointes, et les livraisons attendues prochainement ne sont pas à la hauteur des besoins. Ce nouveau terminus se trouve quand même à une vingtaine de kilomètres du site et des rabattements seront nécessaires, avec un aménagement nécessaire pour la traversée de Montluel et de Dagneux dont le réseau est saturé aux heures de pointe.

Nous doutons des moyens prévus pour les rabattements depuis les gares et autres transports prévus dans le projet. De plus, nous exprimons des doutes quant à la capacité du réseau de transport en commun et du réseau routier à absorber un tel afflux de déplacements, notamment en raison des projets liés aux EPR. Les salariés se détourneront d'un système de transport insuffisant, générant du trafic automobile supplémentaire. Nous doutons également que les collectivités assument une telle dépense pour les quelques années de travaux, et craignons des années d'embouteillages intenses.

Le passage du fret ferroviaire ne peut être amélioré qu'avec la réalisation du CFAL, un projet qui n'a pas encore vu le jour. La ligne reliant le PIPA à Ambérieu est sous-utilisée. Lors de la table ronde sur la mobilité, le président n'a pas évoqué de projet la réhabilitation de cette ligne, pourtant, elle aurait pu constituer une alternative intéressante pour désengorger le trafic de fret.

2.3. L'impact environnemental et les nuisances

Pendant la phase de travaux, l'impact environnemental des travaux de terrassement sera significatif. Des volumes de plusieurs millions de mètres cubes seront déplacés, et un sondage profond de 30 m sera nécessaire pour l'installation de l'usine. Cela entraînera l'arrêt et la perturbation de l'écoulement naturel de l'eau, ainsi que l'incision du lit, ce qui aura un impact destructeur sur l'ensemble de la faune et la flore.

Le brassage des sédiments qui contiennent entre autres des polluants éternels provenant de rejets industriels, entraînera la dégradation de la qualité de l'eau du Rhône.

En outre, la présence et l'action des engins de terrassement vont générer des nuisances pour la faune et la flore, mais aussi pour les riverains.

Enfin, la concentration des travaux sur ce secteur sur plusieurs années (EPR2, réfection des réacteurs 2, 4 et 5 de la centrale existante du Bugey, réalisation du tram train et du CFAL) vont engendrer une augmentation de la circulation sur un réseau déjà saturé, générant par voie de conséquence des pollutions de l'air et des pollutions sonores.

Dans le secteur de l'usine hydroélectrique du projet, le lit du Rhône sera déplacé sur une distance de 100 mètres. L'ancien lit sera remblayé avec des matériaux issus du terrassement, ce qui représente des modifications colossales des équilibres géologiques, pédologiques, hydrologiques, et écologiques.

Le maître d'ouvrage estime que 250 000 tonnes de CO₂ seront émises lors de la phase de construction. Il prévoit que ces émissions seront compensées en 5 ans grâce à la production d'énergie décarbonée. Ce délai est trop long au regard du rapport du GIEC qui préconise une action immédiate.

Cependant, ce calcul mise sur la sortie des fossiles via l'électrification notamment des transports. Il est bien connu que le remplacement massif du parc automobile par des véhicules va générer des émissions importantes lors de leur fabrication, ainsi que la consommation de ressources issues d'extractions minières polluantes et à fort impact social. Au niveau mondial, cette prévision de bilan carbone net est donc contestable.

2.4. L'occupation des sols

Selon les déclarations du maître d'ouvrage, la phase travaux impactera 630 hectares. Environ 50 hectares de ces zones seront relevés, ce qui entraînera d'énormes travaux de terrassement, rendant des centaines d'hectares de terres naturelles et agricoles inutilisables pendant cette période. Alors que le monde agricole est en crise, ce signal est très mauvais et la compensation ne saurait remplacer l'arrêt d'une activité économique, sous l'angle de l'aspect social.

3. L'impact du barrage

3.1. La biodiversité

Les différents avis des organismes d'Etat et gouvernementaux (Autorité environnementale, Office Française de la biodiversité, Agence de l'eau), des associations (usagers, pêcheurs, naturalistes) et de la communauté scientifique (Zone Atelier du Bassin du Rhône, observatoire Homme-milieu), convergent tous vers une conclusion très alarmante quant à l'impact du projet sur la biodiversité.

Ce barrage a en effet un effet dévastateur. Il impacterait le Rhône sur une longueur de 26 Km, 22 Km à l'amont du barrage et 4 Km à l'aval. Actuellement caractérisé par un environnement d'eau vive, ce barrage changerait profondément le régime hydraulique du Rhône en eau stagnante. Ce n'est pas moins de 27 espèces de poissons qui seront directement impactées par ce changement

de régime. Une passe à poisson s'avèrera inutile puisque le milieu ne sera plus adapté aux espèces présentes, impactant directement l'ensemble de la faune et de la flore.

La température de l'eau, déjà en augmentation constante du fait de l'action de l'Homme depuis plusieurs années, va être amplifiée par cette stagnation. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les conditions thermiques sont déjà fortement impactées par les rejets de la centrale nucléaire.

Il est important de rappeler que cette section convoitée par la CNR dans ce projet est le dernier tronçon sauvage du Rhône. La Ligue de protection des oiseaux (LPO) a recensé pas moins de 142 espèces d'oiseaux nicheurs et 46 espèces d'oiseaux qui hivernent. Le site fait en outre partie d'un couloir migratoire d'une importance capitale pour la survie de nombreuses espèces.

Ce dernier espace sauvage du Rhône Amont, ainsi que ses affluents, l'Ain, la Bourbre et le Girondan, abritent aussi une grande variété de mammifères, d'amphibiens, de reptiles, d'arthropodes, ou encore de mollusques protégés. Ces fragiles écosystèmes alluviaux, ces zones humides, des ripisylves seront irrémédiablement détruites. De plus, les confluents en amont seront inondés, tandis que ceux en aval seront périodiquement asséchés et incisés.

Les scientifiques alertent unanimement : aucune compensation, aucune restauration ne saurait être à la hauteur d'une telle perte, et tous les travaux scientifiques en cours sur le milieu seront perdus.

3.2. L'eau

Ce projet va à l'encontre des objectifs d'atteinte de "bon état" de toutes les masses d'eau d'ici à 2027.

L'avis de l'Agence de l'eau, est sans appel : l'objectif de préservation de bon état des masses d'eau est compromis par le projet de barrage. Le Rhône est le fleuve le plus artificialisé au monde. La masse d'eau impactée par le projet fait partie des 6 masses d'eau restantes en bon état écologique et chimique à préserver. Elle doit impérativement être préservée pour respecter la directive cadre sur l'eau, et bien sûr pour l'intérêt commun.

Le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain travaille depuis plusieurs décennies pour restaurer et préserver ce milieu fragile, via des investissements de plusieurs millions d'euros d'argent public. L'avis de la Commission Locale de l'Eau est également sans équivoque : ce projet mettra à mal les actions de restaurations entreprises par le SAGE.

La modification du régime hydrologique du Rhône pourrait entraîner la mise en suspension de polluants sur plusieurs années, tandis que la rétention d'eau pourrait entraîner une dégradation physico-chimique de la qualité de l'eau.

Les conséquences de la mise en suspension de sédiments qui contiennent des polluants éternels demeurent inconnues. La CNR, en tant que maître d'ouvrage, n'apporte pas de réponse aux collectivités situées à l'aval, dont la métropole de Lyon qui dépend à 90 % du Rhône pour son alimentation en eau potable, notamment via le captage de Crépieux Charmy. La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) vient d'investir 20 millions d'euros dans de nouveaux puits et une interconnexion avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL) pour assurer sa sécurité en approvisionnement en eau potable ; cette sécurisation pourrait être impactée par le projet en termes de qualité et de quantité.

La question de l'eau est une des composantes centrales du conflit d'usage qui se profile dans les années à venir, entre préservation du milieu naturel, alimentation en eau potable, agriculture et les autres activités économiques telles que les industries très présentes sur le territoire.

3.3. L'activité économique, la formation, la santé

L'agriculture

Le projet aura un impact significatif sur le secteur agricole, tant en termes de consommation de foncier que de prélèvements en eau. La CNR, en tant que gestionnaire, est chargée de l'irrigation et a évalué les besoins annuels en prélèvement pour l'agriculture à 2 200 000 m³. Or les représentants de l'ASIA (association des syndicats d'irrigants de l'Ain) contestent ce chiffre estimant qu'il est sous-estimé par rapport à l'année de référence et que les prévisions doivent être accrues du fait des périodes de sécheresses plus intenses et plus fréquentes à venir à cause du réchauffement climatique. A noter que 65% de l'irrigation de l'ASIA provient d'ores et déjà du Rhône.

Nous défendons une agriculture moins dépendante de l'irrigation, en limitant notamment les grandes surfaces céréalières de la plaine de l'Ain, essentiellement destinées à l'alimentation animale. Nous encourageons également l'exploration d'alternatives au modèle agricole productiviste qui repose fortement sur l'irrigation.

Les conflits d'usage pour l'eau vont s'intensifier et ce projet met en exergue le phénomène.

Le projet, en plus d'accaparer des terres, altérera la structure et la fertilité des sols, ce qui est préoccupant dans un contexte où il est crucial de maintenir une productivité agricole adéquate pour garantir la sécurité alimentaire, d'autant plus avec les défis posés par le réchauffement climatique qui affecte déjà la productivité des terres.

Economique et social

Localement, le projet va entraîner d'importants travaux à partir de 2028, coïncidant avec d'autres chantiers majeurs tels que la construction des EPR2 et d'autres infrastructures, probablement notamment le prolongement du T3 jusqu'à Crémieu.

Pendant les quelques années de ces travaux, il est estimé une création de 10 000 emplois sur le territoire, ce qui entraînera l'arrivée de familles. La construction d'équipements inhérents sera nécessaire pour l'éducation, la formation ou encore la santé. Du personnel d'encadrement, d'éducation supplémentaire sera nécessaire pour l'accueil des nouveaux arrivants, alors que les services publics et de soins sont déjà en manque de personnel.

Le territoire doit se préparer à accueillir de nouveaux habitants, mais aussi à construire un modèle économique et social qui pourra supporter cette période de travaux. Cela nécessite la mise en place de modèles économiques équilibrés, capables de relever les défis sociaux et environnementaux.

Ce territoire, sous influence de la métropole de Lyon, est déjà confronté à une pénurie de logements et doit organiser une urbanisation équilibrée en intégrant notamment le Zéro Artificialisation Net.

Nous plaillons pour une vision à long terme de la vie sur les territoires, d'une planification équilibrée et anticipée. Cette planification est absente du projet ou pas à la hauteur des enjeux qui se profilent.

Le financement prévu

Le projet, financé à hauteur de 330 millions d'euros par la CNR, devrait être financé à terme par la revente d'énergie selon les projections du gestionnaires basées sur le marché mondial. Bien que le barrage génère actuellement une énergie très rentable, avec un rendement en capital de 24% et des dividendes de 16%, selon le syndicat Sud Énergie. Nous appelons à un système de rémunération plus régulé qui reconnaît que l'énergie est un bien commun.

La crise énergétique, même si elle est atténuée temporairement cette année, constitue une menace car nous restons dépendants d'autres Etats et de marchés mondiaux. Il est impossible de prévoir à long terme les prix du marché de demain, étant donné leur forte corrélation avec les événements géopolitiques et leur indexation sur le prix du gaz.

Consommation de foncier

La surface totale potentiellement occupée pour les besoins et pendant le chantier est estimée à environ 630 hectares. L'exploitation de l'usine, ainsi que la construction de la digue sur 4 km, auront donc un impact significatif sur l'environnement local et son utilisation.

Le projet impactera à terme environ 220 Ha dont la fonction naturelle ou agricole actuelle sera perturbée.

La CNR prévoit l'artificialisation nette de seulement 12 à 18 Ha selon les obligations légales, le reste faisant visiblement l'objet de restauration ou de compensation financière. Nous tenons à souligner que, même si l'objectif Zéro artificialisation fixé par la loi Climat et résilience de 2023 sera respecté selon la CNR, la perte de ce milieu sera définitive.

L'énergie

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe un objectif de 70% d'augmentation de production d'électricité renouvelable par rapport à 2014. Cependant, la France accuse un retard, en particulier dans le développement du secteur éolien.

Avec une production annuelle de 67 TWh, l'hydroélectricité est la principale source d'énergie renouvelable en France et permet de produire 20 % de l'électricité nationale. La PPE prévoit une augmentation de puissance installée de 900 à 1200 MW d'ici à 2028, dont 60% seront obtenues en optimisant les installations existantes.

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le SRADDET intègre un projet de barrage en amont du confluent de l'Ain. Il fixe une augmentation de puissance installée de 1 000 MW d'ici à 2050 (environ 9% de plus qu'en 2015). Dans notre région, les principales installations sont constituées des barrages alpins et des barrages sur le Rhône, alors que le rapport du GIEC projette une forte accélération de la baisse des débits et des étiages très sévères dans les prochaines décennies.

Le projet vise à atteindre une puissance de 37 MW, générant environ 140 GWh de production annuelle. Cela représente environ 1% de l'énergie totale produite par les barrages du Rhône, évaluée entre 13, 5 et 16 TWh.

L'hydroélectricité, bien qu'étant très décarbonée, présente l'inconvénient d'aménagements lourds, que ce soit au fil de l'eau ou via des systèmes de retenue. De telles installations doivent être envisagées avec le prisme de la préservation de la biodiversité et des usages de l'eau. De ce fait, nous priorisons l'optimisation des seuils existants.

3.4. L'eau

Le rapport de GIEC prévoit une forte baisse des débits à l'étiage, mais également des périodes de fortes pluies, qui, selon les prévisions du maître d'ouvrage, compenserait le débit du Rhône selon des projections établies sur la période 2040-2070.

Nous constatons, notamment dans notre région, une récurrence et une augmentation des sécheresses sur la dernière décennie. Ces phénomènes nous donnent un aperçu des défis auxquels notre société sera confrontée à l'avenir : des étés rythmés par les conflits d'usage, et des besoins pour l'équilibre de notre société qui ne pourront pas être satisfaits. Des choix seront difficiles à faire.

Le Rhône va subir des modifications intenses : alimenté par les glaciers qui assurent son débit et une thermie basse, le Rhône entrera dans un régime diluvien. Bien que ce régime puisse théoriquement garantir une production importante, sa production restera négligeable comparée à celle des 19 autres barrages plus puissants présents sur le fleuve.

3.5. Les risques industriels et naturels

Le site du barrage est situé à l'aval direct de la centrale, à proximité de la prise d'eau. Les réacteurs 2 et 3, qui fonctionnent en circuit ouvert, prélèvent 45 m³/seconde chacun, en plus des prélèvements effectués par les réacteurs 4 et 5 munis de tours aéroréfrigérantes qui prélèvent quant à eux 4m³/s chacun, dont 0,6m³/s ne sont pas restitués au fleuve. Selon le bilan de 2021, environ 100M³/s d'eau sont prélevées avant restitution, contribuant au réchauffement du Rhône. Le réchauffement provoqué par les circuits ouverts s'ajoute au réchauffement provoqué par le barrage, aggravant l'évaporation de l'eau en période d'étiage.

Il faut d'autre part considérer qu'une eau plus chaude sera moins efficace pour le refroidissement de la centrale et qu'un prélèvement supérieur pourra être nécessaire.

Les (PPRI) et plan de submersion, identifient 4 installations Seveso, dont Kem One à l'aval. Un barrage supplémentaire accroît le risque de submersion sur le secteur.

Enfin la construction planifiée des EPR sur le site de la CNPE du Bugey devrait prendre en compte la hausse du niveau de l'eau en amont du projet de barrage, ce qui entraînera une augmentation du risque et un surcoût.

3.6. Les habitantes et habitants, la disparition du patrimoine paysager et historique

Les rives du Rhône ont été occupées notamment par l'Homme bien avant nous, comme en témoigne la présence de Tumulus romains. Les contributions montrent une mobilisation des experts et associations d'archéologie pour préserver ces trésors, certains d'entre eux, encore non découverts, risquant d'être détruits par ce projet.

Aujourd'hui, 31 000 personnes seraient impactées par le projet, soit 15 communes sur 3 communautés de communes et deux départements. Le patrimoine paysager va être considérablement altéré, avec notamment la perte des berges du Rhône pour les habitants de Saint Romain de Jalionas. La destruction du milieu alluvial rendra désertique ce site plein de vie, rythmé par un Rhône courant au milieu de ripisylve et forêts alluviales. Les berges artificialisées et enrochées ne remplaceront jamais le charme et la quiétude du site. Du côté de Loyette, les digues remplaceront les chemins prisés des promeneurs, promeneuses, des coureuses et des coureurs..

Nombre d'habitantes et d'habitants, d'exploitantes et exploitants, de propriétaires fonciers et immobiliers, risquent d'être expulsés pour faire place au projet. Au cours de ces débats, de nombreux citoyens ont exprimé leur inquiétude quant à la menace qui pèse sur leur qualité de vie, leurs biens et leurs moyens de subsistance.

4. Les alternatives

4.1. Les alternatives présentées par la CNR

Dans le dossier de consultation, la CNR fait état des alternatives étudiées, dont la production d'énergie équivalente à partir d'autres sources d'énergie renouvelable. Elle pointe ainsi leur moindre durabilité, et leurs impacts fonciers et paysagers, et le fait que de telles installations ne contribueraient pas aux finances de l'Etat.

L'optimisation des barrages existants est évoquée comme une option, tout en précisant qu'elle ne peut pas être considérée comme une alternative... Étant donné que cette optimisation est demandée dans la loi relative à l'aménagement du Rhône du 28 février 2022.

Le débat a fait émerger des alternatives possibles à ce projet. La réhabilitation et l'optimisation des 19 barrages existants déjà exploités par la CNR présente un potentiel supérieur au 140 MWh du projet actuel. La CNR a classé les travaux de réhabilitation en 3 catégories :

- Catégorie 1, facilement réalisable : 26 GWh de potentiel résiduel pour 22 M€
- Catégorie 2, très complexe : 150 GWh de potentiel résiduel pour 430 M€, mais qui comprend le projet de Vallabrègues (44 GWh pour 300 M€).
- La catégorie 3 des travaux est à exploiter au cas par cas mais elle représente un résiduel à exploiter de 200 MWh un total de 900M€.

Ce qui signifie que la CNR peut exploiter assez facilement, en dehors des 6 petites centrales du barrage de Vallabrègues, 132 MWh pour 142 M€, soit quasiment le même productible pour moins cher que le projet Rhonergia.

La CNR a déjà commencé à envisager certains de ces travaux; Il serait important de connaître plus finement la catégorie 3 pour avoir un débat réellement éclairé lors de cette concertation préalable.

Un mix des alternatives étudiées nous paraît complètement plausible et réalisable pour éviter la l'impact environnemental du barrage.

4.2. Les alternatives présentées par des associations

La projet Altergia, propose la réhabilitation de la petite hydraulique du secteur en exploitant 100 seuils existant dans un rayon de 50 Km sur des rivières du secteur. Le projet, basé en outre sur le financement Renov Hydro de l'Ademe pourrait fournir 140 GWh pour 230 M€

L'association naturaliste Lo Parvi propose une mise en oeuvre volontariste de la sobriété et de l'efficacité énergétique notamment dans les domaines le plus consommateurs d'énergie (logement, mobilité), et de reprendre le projet alternatif de la CNR soit 110 MW de puissance installée pour 270 M€ sur la durée de vie du barrage.

Enfin, SDN Bugey, dont le rôle est de promouvoir les énergies renouvelables, met en avant le potentiel de production renouvelable à travers un mix énergétique basé sur le développement de l'éolien sur le secteur qui possède du potentiel. Pour un coût équivalent sur la durée de vie .

Les associations critiquent toutes le manque d'ambition du gouvernement sur l'efficacité et la sobriété énergétique. Ces présentations montrent que d'autres pistes sont à explorer pour répondre aux besoins énergétiques de la population à long terme.

5. Conclusion

L'actualité, qu'il s'agisse de l'énergie, de la biodiversité ou de la fragilité économique de notre société, nous incite à repenser notre système.

Le développement humain nécessite de l'énergie, dont la production, le transport et la consommation impactent nos écosystèmes. La meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas. Ce projet, présenté comme très vertueux, ne l'est pas. Il symbolise la prédation de l'Homme sur le peu de nature qu'il nous reste et que nous ne transmettrons pas aux générations futures.

Les pollutions, les nuisances environnementales, le réchauffement climatique impactent et menacent directement l'habitabilité de la planète. L'humanité doit s'intégrer à l'écosystème dont elle dépend. Cette intégration implique de faire des choix politiques forts vers la sobriété

La démarche "Eviter, Réduire, Compenser" ne peut pas fonctionner lorsque nous modifions le niveau de l'eau et des nappes de plusieurs mètres, ou que nous déplaçons le lit d'un fleuve, que nous artificialisons ses berges, et que nous détruisons le vivant.

La recomposition d'un tel milieu nécessiterait des centaines voire des milliers d'années, alors que notre climat change, que les forêts existantes se meurent.

Le faible potentiel de ce barrage, bien plus petit que les 19 aménagements existants, est insignifiant au regard des enjeux énergétiques. Les objectifs de sobriété et d'efficacité énergétiques de la PPE sont bien en deçà des scénarios tels que certains proposés par RTE, l'ADEME ou encore l'association Negawatt.

Isoler les bâtiments, investir dans les alternatives à la voiture individuelle, accompagner les entreprises dans la transition, redéfinir notre système agricole pour produire et consommer localement, mieux et moins aurait un effet immédiat. Un effet bénéfique pour toutes et tous et surtout pour les plus précaires.

L'Etat, sans débat, mise sur des solutions qui n'arriveront que trop tard alors que des scénarios le montrent : un mix énergétique incluant le potentiel solaire, éolien et de biomasse, d'optimisation des seuils existants dans le domaine hydraulique, peut répondre aux besoins de notre société, en épargnant ce qu'il nous reste de nature.

L'eau manque déjà et manquera à l'avenir, et il est temps de prendre en compte le service apporté par les milieux naturels fonctionnels. La meilleure manière de la préserver, autant en qualité qu'en quantité, est de la laisser dans les nappes, dans les rivières, dans les sols des zones humides. Cette retenue de 20 millions de mètres cubes est une manière d'accaparer l'eau pour certains usages.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce document, les élu.es écologistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont fermement opposés à ce projet.